

Montréal, le 15 janvier 2003

# AVIS IMPORTANT

Cher fournisseur,

**ECCnet** est une initiative menée par l'industrie pour l'industrie. Sans but lucratif, il fournit un seul point d'accès aux fournisseurs, aux détaillants et aux distributeurs. Afin d'améliorer le rendement de la chaîne d'approvisionnement, les secteurs canadiens de l'épicerie, de services alimentaires et de pharmacie au détail ont décidé d'incorporer **ECCnet** dans leurs conditions générales de commerce et ce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Veuillez prendre note qu'un montant de 20\$ par produit de marque privée Metro, qui n'est pas encore inscrits dans la charte ECCNet, sera retenu de votre facturation. Le montant retenu sera établi le 3 février 2003.

Cette somme sera versée par Metro à ECCC. Elle servira à couvrir une partie de vos frais d'adhésion et de chargement initial de vos produits à inscrire dans ECCNet.

Cette décision vous confirme et vous indique que vous devez, au plus tôt, effectuer le chargement de vos produits à la charte **ECCnet**. Les produits de marques suivantes doivent être inscrit : Treebu, Econochoix, Sélection Mérite, Irrésistible, La Griffe et SuperC.

**METRO INC. n'acceptera pas de nouvelles inscriptions de produits ou de présentations de produits sans que les données aient préalablement été chargées sur ECCnet.**

Vous êtes un fournisseur important de METRO INC. et nous vous remercions de votre adhésion à nos conditions générales de commerce.

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec M. Francis Cournoyer en composant le ☎ (514) 643-1073 ou avec le centre de service aux membres de ECCC au 1-800-567-7084 ou 416-510-8039 option 3.

Le vice-président, marques privéesGC/dg  
Gilles Caron